

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 29 AOUT 2019 A 18 H 00**

Présents : BERTHIER Jean Pierre, DERRIER Gilbert, EL HORFI Sihame, FARGE Caroline, FONTAINE Patrice, TARAVEL Thomas, TROCHET Didier

Excusés : PRUVOT Alban, DUVERNEY-GUICHARD Jean-Noël (procuration à FONTAINE Patrice)

Secrétaire de séance : EL HORFI Sihame

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE**, à l'unanimité des présents, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 juin 2019,
- **APPROUVE**, à l'unanimité, les mouvements de crédits apportés au budget principal pour un montant de 945 718.16 € en fonctionnement et 487 150.00 € en investissement,
- **APPROUVE**, à l'unanimité, les mouvements de crédits apportés au budget annexe Cinéma pour un montant de 10 000.00 € en fonctionnement,
- **VALIDE**, à l'unanimité des présents, les modifications des prix des carburants, intervenues depuis le 17/06/2019,
- **DECIDE**, à l'unanimité, de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2019,
- **DECIDE**, à l'unanimité, de créer un poste non permanent d'accompagnateur pour le transport scolaire pour un accroissement temporaire d'activité à temps non complet, pour la durée de l'année scolaire 2019/2020,
- **DECIDE**, à l'unanimité, de créer les postes saisonniers suivants pour l'hiver 2019/2020 :
 - Espace détente : 1 chef de bassin, 1 maître-nageur sauveteur, 1 surveillant de baignade, 1 hôtesse d'accueil, à temps complet
 - Services sécurité : 3 agents à temps complet
 - Services techniques : 2 adjoints techniques à temps complet
 - Cinéma : 1 agent d'exploitation à temps non complet
 - Agence postale : 1 agent administratif à temps non complet
- **DECIDE** à l'unanimité, d'instituer, dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat, l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux agents figurant au tableau des emplois de la commune. Toutes décisions antérieures portant sur l'instauration des indemnités horaires pour travaux supplémentaires sont abrogées.
- **AUTORISE**, à l'unanimité, la levée de la prescription quadriennale entachant le paiement du solde de l'indemnité spéciale de fonction allouée à un agent de la

collectivité, au titre des années 2012, 2013 et 2014 pour un montant de 890.32 € et **PRECISE** que la dépense sera inscrite au budget de l'exercice en cours.

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 25 juin 2019 concernant le transfert de l'école de musique de Saint-Julien-Montdenis et **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 25 juin 2019 concernant le transfert des transports scolaires et **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 25 juin 2019 concernant le transfert de la compétence « Promotion du tourisme » - Prise en compte de la taxe de séjour de la commune d'Albiez-Le-Jeune et régularisation pour la commune de Saint Pancrace et **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 25 juin 2019 concernant le reversement de la dotation touristique au titre de l'année 2019 par le biais des attributions de compensation, **APPROUVE** le reversement de la dotation touristique de 2019 aux communes par le biais des attributions de compensation selon les montants précisés ci-après :

| En € | Reversement aux communes |
|-----------------------------|--------------------------|
| VILLAREMBERT – LE CORBIER | 520 550.00 |
| FONTCOUVERTE – LA TOUSSUIRE | 229 560.00 |
| SAINT SORLIN D'ARVES | 73 119.00 |
| SAINT JEAN D'ARVES | 71 850.00 |
| Total | 895 079.00 |

et **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

- **APPROUVE**, à l'unanimité, l'acquisition de la parcelle n° 1051 section C au lieu-dit « Les Orgières », d'une superficie de 405 m², appartenant aux conjoints DUVERNEY-PRET, **FIXE** le prix d'achat à 50.00 € le mètre carré, **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget et **AUTORISE** le Maire à recevoir et signer tous les actes et procéder à toutes les formalités utiles et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

- **APPROUVE**, à l'unanimité, l'aliénation d'une partie du chemin rural des Crevasses et fixe le prix de vente à 2.00 €/m², **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire et à représenter la Commune dans cette procédure et **S'ENGAGE** à réserver au budget communal les fonds nécessaires à la couverture de l'ensemble des dépenses.

- **APPROUVE**, à l'unanimité, l'acquisition une partie de la parcelle section A n°391 pour une superficie de 5m², au prix de 2.00€/m² soit 10.00 € (dix euros), **CONFIRME** que cet accord sera régularisé par acte établi en la forme administrative aux frais de la Commune, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation foncière de cet accord et à représenter la Commune dans cette procédure et **S'ENGAGE** à réserver au budget communal les fonds nécessaires à la couverture de l'ensemble des dépenses.

- **APPROUVE**, à l'unanimité, la vente des terrains suite à l'aliénation d'une partie du chemin rural dit « Les Crevasses Dessous » au prix de 2.00 €/m², **CONFIRME** que tous les accords à venir seront régularisés par actes établis en la forme administrative aux frais des acquéreurs, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation foncière de ces accords et à représenter la Commune dans cette procédure et **S'ENGAGE** à réserver au budget communal les fonds nécessaires à la couverture de l'ensemble des dépenses.

- **DECIDE** d'apporter son soutien à la motion prise le 2 juillet 2019 par le Syndicat du Pays de Maurienne relative à la mise en concurrence des concessions hydroélectriques, (7 voix pour, 1 abstention).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 45.

A l'issue de la séance, Monsieur le Maire, tient à renouveler ses remerciements à Gilbert DERRIER et à tous les acteurs qui se sont impliqués dans l'organisation du « TOUR DE L'AVENIR ».


Le Maire,
Jean Pierre BERTHIER

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Villarembe (Savoie). The stamp contains the text "MAIRIE DE VILLAREMBE" and "(SAVOIE)". A black ink signature is written over the stamp and extends to the right, ending above the printed name "Jean Pierre BERTHIER".